

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON-LE-GRAND
M.R.C. DE MASKINONGÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 NOVEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 11 novembre 2025, à dix-neuf heures. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

Sont présents: Monsieur Christian Charette, maire
Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond, conseiller Siège numéro 1
Madame Marjolaine Poudrier, conseillère Siège numéro 2
Monsieur Pascal Trudel, conseiller Siège numéro 3
Madame Annik Carle, conseillère Siège numéro 4
Madame Louise Ferron, conseillère Siège numéro 5
Madame Annie Rinfret, conseillère Siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

A. ADMINISTRATION

A.1 Ouverture de la séance

216-2025 La séance de la réunion ordinaire du mardi 11 novembre 2025 est ouverte à 19h00 par Monsieur Christian Charette maire de Saint-Léon-le-Grand. Roxane St-Yves, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire. Il est proposé par Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond, appuyé par Madame Annie Rinfret et il est résolu que ces conditions d'ouvertures de séance sont acceptées.

A.2 Adoption de l'ordre du jour

217-2025 IL EST PROPOSÉ par Madame Annik Carle appuyé par Madame Marjolaine Poudrier et il est résolu que ce conseil accepte l'ordre du jour présenté;

A. ADMINISTRATION

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Approbation des procès-verbaux
 - 3.1 Approbation de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025
 - 3.2 Approbation de la séance extraordinaire du 3 octobre 2025
- 4.- Suivi du procès-verbal
- 5.- Correspondance
- 6.- Nomination des maires / mairesses suppléants(es)
- 7.- Signature des effets bancaires

B. RESSOURCES FINANCIÈRES

- 1.- Comptes soumis
- 2.- Dépôt de la liste des taxes impayées des contribuables au 11 Novembre 2025
- 3.- Programme emplois d'été Canada 2026 – Demande de subvention

C. RESSOURCES HUMAINES

- 1.- Nomination du délégué et du substitut – Régie d'aqueduc de Grand pré – Année 2026
- 2.- Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 3.- Éthique et déontologie - Déclaration des dons et autres avantages reçus

- 4.- Démission du directeur des travaux publics
- 5.- Offre d'emploi - Directeur des travaux publics
- 6.- Création d'un comité de ressources humaines
- 7.- Formation des élus « Éthique et Déontologie en matière municipale »
- 8.- Formation des élus « Comprendre le fonctionnement municipal et le Rôle d'élu(e) »

D. RESSOURCES MATERIELLES

E. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 1.- Résolution visant à entériner les réparations du camion-citerne 406

F. RÉSEAU ROUTIER TRANSPORT

- 1.- Comité de voirie – Modification
- 2.- Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien - Dossier numéro RYP94234 – Reddition de comptes
- 3.- Extension du mandat à l'ingénieur de la MRC de Maskinongé – Rapport de suivi agronomique – Travaux de réfection du rang de l'Isle

G. GESTION DU TERRITOIRE

- 1.- Dépôt du plan d'intervention sur la taxe d'accise – TECQ 2019-2024

H. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

- 1.- Location d'un terrain – Fabrique de Saint-Léon-le-Grand

I. DIVERS

- 1.- Résolution afin d'appuyer le projet de construction d'un boulodrome à Louiseville

J. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

K. PÉRIODE DE QUESTIONS

L. CLÔTURE DE LA SÉANCE

A.3 Approbation des procès-verbaux

218-2025

Les membres du Conseil Municipal ont reçu, au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, copie des procès-verbaux à adopter, ils en ont pris connaissance donc dispensent la directrice générale et greffière-trésorière d'en faire la lecture.

- 3.1 Il est proposé par Monsieur Pascal Trudel, appuyé par Madame Louise Ferron et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025;
- 3.2 Il est proposé par Monsieur Pascal Trudel, appuyé par Madame Louise Ferron et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 octobre 2025 ;

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

A.4 Suivi du procès-verbal

Date PV	Résolution	Titres	Information
PV 01-10	202	Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2026	Fait
PV 01-10	203	Régie d'aqueduc de Grand Pré - Approbation du budget	Résolution envoyée
PV 01-10	204	Dépôt du rapport budgétaire comparatif	Fait
PV 01-10	205	Dépôt des prévisions à venir	Fait
PV 01-10	206	Schéma de couverture de risques: Dépôt du rapport d'activités 2024 / an 6	Résolution envoyée
PV 01-10	207	Recommandation de paiement à l'entrepreneur Construction et Pavage Boisvert - Travaux de resurfaçage du Grand Rang	Résolution et chèque envoyés
PV 01-10	208	Centre des loisirs - Achat de tables supplémentaires	Fait
PV 01-10	209	Entretien du chemin appartenant à la municipalité dans le haut du rang Barthélemy (lot #6 486 746 et une partie du lot # 4 411 069)	Fait
PVS 03-10	213	Travaux de réfection du rang de l'Isle-Contrôle qualitatif - Mandat à Atkins Réalis	Offre de services signée et envoyée
PVS 03-10	214	Autorisation de dépenses - Nettoyage du site de traitement des eaux usées, des stations de pompage et nettoyage de ponceaux	Fait

A.5 Correspondance

1.- Ministère de la Sécurité publique (MSP)

1.2-Colloque sur la sécurité civil - 27 au 29 octobre 2025 (03-10)

2.- Association québécoise des transports (AQTr)

2.1-Le 60^e Congrès de l'AQTr est officiellement lancé - 27 au 29 avril 2026 (03-10)

3.- Office québécois de la langue française

3.1-Règlement sur la langue du commerce et des affaires (03-10)

4.- SANA

4.1-Invitation à l'exposition de photos : Tournée interculturelle dans le temps du 3 au 7 novembre 2025. (27-10)

5.- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

5.1-Pris hommage bénévolat-Québec 2026 - Appel de candidatures (27-10)

6.- Rues Principales

6.1-Webinaire 2 - Découvrez le service pour des infrastructures adaptées au climat (27-10)

7.- Secrétariat à la condition féminine

7.1-Prix égalité Thérèse-Casgrain - Appel de candidature jusqu'au 21 novembre 2025 (10-11)

8.- Union des producteurs agricoles (UPA)

8.1-Soirée des Gens de Terre et Saveurs le 16 avril 2025 (10-11)

9.- Accès transports viables

9.1-Cocktail-bénéfice sur la mobilité durable 26 mars 2026 (10-11)

10.- Fondation Impact de Montréal

10.1-Appel de candidatures 2026 : offrez un mini-terrain multisports à votre communauté (10-11)

11.- Expo Québec Vert

11.1-Expo verdissement urbain du 19 au 21 novembre 2025 (10-11)

12.- Attractivité Mauricie

12.1-Nouveaux outils pratiques pour les partenaires de la Mauricie (10-11)

13.- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

13.1-Prix du mérite municipal 2026 - Appel de candidature jusqu'au 22 février 2026 (10-11)

A.6 Nomination des maires / maresses suppléants(es)

219-2025

IL EST PROPOSÉ par Madame Marjolaine Poudrier, appuyé par Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond et il est résolu de nommer les maires / maresses suppléants(es) pour une période de cinq ans, soit :

Année 2025 : Madame Louise Ferron
Année 2026 : Madame Annik Carle
Année 2027 : Madame Annie Rinfret
Année 2028 : Monsieur Pascal Trudel
Année 2029 : Madame Annie Rinfret

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

A.7 Signature à la Caisse pour les effets bancaires

220-2025

CONSIDÉRANT les élections générales du 2 novembre 2025 et l'assermentation de Monsieur Christian Charette au poste de maire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Annik Carle, appuyé par Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond et il est résolu que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand retire Madame Marilyne Gélinas à titre de signataire et autorise Monsieur Christian Charette, maire à signer tous les effets bancaires, conjointement avec Madame Roxane St-Yves directrice générale et Madame Viviane Vertefeuille directrice générale adjointe, pour et au nom de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

B. RESSOURCES FINANCIÈRES

B.1 Comptes soumis

221-2025 IL EST PROPOSÉ par Madame Marjolaine Poudrier, appuyé par Madame Annie Rinfret et il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand approuve les comptes soumis.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédit. Je, soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Léon-Le-Grand, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

B.2 Dépôt de la liste des taxes impayées des contribuables au 11 Novembre 2025

222-2025 IL EST PROPOSÉ par Madame Annik Carle, appuyé par Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond et il est résolu d'accepter la liste des taxes impayées des contribuables telle que déposée par la directrice générale et greffièrre-trésorière à la réunion du conseil le 11 novembre 2025. (Art. 1022 C.M.)

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

B.3 Programme emplois d'été Canada 2026 – Demande de subvention

223-2025 IL EST PROPOSÉ par Madame Marjolaine Poudrier, appuyé par Madame Louise Ferron et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand adresse deux (2) demandes d'aide financière de 50 % du salaire minimum à Emplois Été Canada pour aider à la réalisation de son camp de jour pour l'été 2026. Ce montant servira à défrayer une partie des coûts pour les salaires de deux animateurs(trices) pour 7 semaines à 35 heures par semaine du camp de jour.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

C. RESSOURCES HUMAINES

C.1 Nomination du délégué et du substitut – Régie d'aqueduc de Grand Pré – année 2026

224-2025 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond, appuyé par Madame Annie Rinfret et il est résolu que ce Conseil nomme Monsieur Pascal Trudel, comme délégué, ainsi que Madame Annik Carle comme substitut pour siéger au conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré pour l'année 2026.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

C.2 Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

225-2025 Les conseillères Marjolaine Poudrier, siège no 2, Louise Ferron, siège no 5, Annie Rinfret, siège no 6, Annik Carle, siège no 4 ainsi que les conseillers Mitchyll-Jonathan Raymond, siège no 1, Pascal Trudel, siège no 3 et Christian Charette maire ont déposé à cette séance du conseil leur déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand, suivant les articles 357 et 358 de la LERM.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

C.3 Éthique et déontologie - Déclaration des dons et autres avantages reçus

226-2025 CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c., E-15.1.0.1), la greffière-trésorière doit déposer au Conseil municipal un extrait du *Registre public des déclarations* faites par un ou des membre(s) du conseil, depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

CONSIDÉRANT qu'aucun des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand déclare ne pas avoir accepté de dons ou autres avantages au cours de l'année 2025;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Pascal Trudel, appuyée par Madame Marjolaine Poudrier et il est résolu que ce conseil accepte le dépôt du *Registre public des déclarations* pour l'année 2025.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

C.4 Démission du directeur de travaux publics

227-2025 CONSIDÉRANT que Monsieur Philippe Deschenes, directeur des travaux publics a remis sa lettre de démission le 4 novembre 2025;

Il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand accepte la démission de Monsieur Philippe Deschenes et que son dernier jour travaillé sera le jeudi 4 décembre 2025.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

C.5 Offre d'emploi - Directeur des travaux publics

228-2025 CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a remis sa démission le 4 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand doit aller en affichage de poste rapidement afin de pourvoir le poste ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond, appuyée par Madame Annie Rinfret et il est résolu que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand autorise la directrice générale à préparer l'offre d'emploi pour le poste de directeur des travaux publics et en faire l'affichage.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

C.6 Création d'un comité de ressources humaines

229-2025 CONSIDÉRANT la démission du directeur aux travaux publics ;

CONSIDÉRANT que le poste de Directeur aux travaux publics sera affiché et que la fin de la réception des candidatures pour le poste est le 11 décembre 2025;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Annie Rinfret, appuyé par Madame Annik Carle, et il est résolu que le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand autorise la création d'un conseil de ressources humaines afin de procéder aux démarches

d'embauche d'un directeur aux travaux publics composé de la directrice générale Madame Roxane St-Yves, le maire Monsieur Christian Charette, la conseillère au siège #6 Madame Annie Rinfret, le conseiller au siège #1 Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond et ainsi que le conseiller au siège #3 Monsieur Pascal Trudel.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

C.7 Formation des élus « Éthique et Déontologie en matière municipale »

230-2025

CONSIDÉRANT que cette formation vise à renforcer l'intégrité et la confiance dans la gouvernance municipale. À travers des réflexions théoriques et pratiques, les élu(e)s sont invité(e)s à approfondir leur compréhension des principes éthiques et à s'approprier les valeurs du code d'éthique et de déontologie ;

CONSIDÉRANT l'obligation dans les 6 mois suivant le début du mandat pour les nouveaux élu(e)s, et dans les 9 mois pour les réélu(e)s ;

CONSIDÉRANT que la formation est d'une durée de 3,5 heures en présentiel.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé s'est proposée pour l'organisation de cette formation pour les membres du Conseil de Saint-Justin, de Ste-Angèle-de-Prémont, de Saint-Léon-le-Grand, St-Sévère ainsi que d'autres membres de Conseil de municipalités environnantes ;

CONSIDÉRANT qu'une facture sera envoyée au prorata des participants présents à la formation en fonction des coûts réels engendrés ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Marjolaine Poudrier, appuyé par Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond et il est résolu :

QUE les membres du Conseil municipal de Saint-Léon-Le-Grand mandate la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé afin d'organiser la formation « Éthique et Déontologie en matière municipale » qui aura lieu en soirée un jeudi au mois de mars 2026 (selon la disponibilité du formateur) à la salle communautaire de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé au coût de 1 950 \$ pour un maximum de 14 participants et de 124.00 \$ pour chaque participant en sus. À ceci s'ajoutent les frais de déplacement pour le formateur, la collation pour tous ainsi que les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

C.8 Formation des élus « Comprendre le fonctionnement municipal et le Rôle d'élu(e) »

231-2025

CONSIDÉRANT la nouvelle formation obligatoire pour les élus(e) municipaux : « Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e) » ;

CONSIDÉRANT que cette formation vise à offrir aux élu(e)s municipaux une compréhension globale et approfondie de leurs fonctions, de leurs obligations légales et des mécanismes essentiels à une gouvernance locale efficace, éthique et conforme aux lois en vigueur ;

CONSIDÉRANT que la formation couvre les fondements du fonctionnement municipal, les règles de gouvernance, les finances publiques, l'aménagement du territoire et les relations politico-administratives. Grâce à des contenus théoriques et

pratiques, les participants acquièrent les connaissances essentielles pour exercer leur rôle avec rigueur, transparence et efficacité ;

CONSIDÉRANT l'obligation dans les 9 mois suivant le début du mandat ;

CONSIDÉRANT que la formation est d'une durée de 7,5 heures en présentiel.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé s'est proposée pour l'organisation de cette formation pour les membres du Conseil de Saint-Justin, de Ste-Angèle-de-Prémont, de Saint-Léon-le-Grand, St-Sévère ainsi que d'autres membres de Conseil de municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT qu'une facture sera envoyée au prorata des participants présents à la formation en fonction des coûts réels engendrés ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Annik Carle, appuyé par Madame Annie Rinfret et il est résolu :

QUE les membres du Conseil municipal de Saint-Léon-Le-Grand mandate la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé afin d'organiser la formation « Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e) » qui aura lieu un samedi du mois d'avril 2026 (selon la disponibilité du formateur) à la salle communautaire de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé au coût de 2 985 \$ pour un maximum de 14 participants et de 199.00 \$ pour chaque participant en sus. À ceci s'ajoutent les frais de déplacement pour le formateur, la collation et le repas pour tous ainsi que les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

D. RESSOURCES MATÉRIELLES

E. SÉCURITÉ PUBLIQUE

E.1 Résolution visant à entériner les réparations du camion-citerne 406

232-2025

CONSIDÉRANT que le camion-citerne 406 est défectueux depuis le 15 octobre 2025 et qu'un estimé approximatif des réparations a été demandé à Mécanique Unitmec diesel;

CONSIDÉRANT que l'estimé approximatif des réparations se détaille comme suit :

- Changement du réservoir de diesel usagé : 520\$
- Main d'œuvre : 580 \$

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond, appuyé par Madame Marjolaine Poudrier et il est résolu que le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand entérine et autorise Mécanique Unitmec Diesel à effectuer les réparations nécessaires sur le camion-citerne 406 au montant approximatif de 1 100\$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

F. RÉSEAU ROUTIER TRANSPORT

F.1 Comité de voirie – Modification

233-2025

CONSIDÉRANT les élections municipales du 2 novembre 2025 et les changements au sein du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par Madame Annik Carle, appuyé par Madame Annie Rinfret et il est résolu que le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand modifie les membres du comité de voirie qui prendra en charge les dossiers de la voirie. Ce comité sera formé des conseillers municipaux Monsieur Pascal Trudel et Monsieur Mitchyll-Jonathan Raymond, du maire, de la directrice générale et du directeur des travaux publics. Le comité aura la charge de la planification des travaux selon le budget annuel et fera un suivi à l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

F.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien - Dossier numéro RYP94234 – Reddition de comptes

234-2025

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de deux cent six mille trente-quatre dollars (206 034 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Marjolaine Poudrier, appuyé par Monsieur Pascal Trudel et il est résolu que le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale volet entretien.

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

F.3 Extension du mandat à l'ingénieur de la MRC de Maskinongé – Rapport de suivi agronomique – Travaux de réfection du rang de l'Isle

235-2025

CONSIDÉRANT que par sa résolution 55-2025, le conseil de la municipalité de St-Léon-Le-Grand a mandaté Monsieur Francis-Paul Gélinas, coordonnateur du service technique et ingénieur de la MRC de Maskinongé, afin d'effectuer la surveillance de chantier ;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur responsable des travaux de réfection du rang de l'Isle prévoyait disposer des matériaux de déblais sur le territoire de Saint-Léon-Le-Grand et que les sites proposés par ce dernier sont exclusivement situés en zonage agricole;

CONSIDÉRANT que l'article 22 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles LPTAA (chapitre P-41.1, a.80) demande un rapport de suivi agronomique pour la réalisation de tels travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur du service technique de la MRC de Maskinongé de procéder à la production d'un rapport de suivi agronomique nécessaire afin d'éviter des délais et coûts supplémentaires pour la disposition des matériaux de déblais;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Annie Rinfret, appuyé par Madame Marjolaine Poudrier et il est résolu que le Conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand mandate Monsieur Francis-Paul Gélinas agronome et coordonnateur du service technique de la MRC de Maskinongé afin de procéder à la réalisation du rapport de suivi agronomique mentionné ci-dessus.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

G. GESTION DU TERRITOIRE

G.1 Dépôt du plan d'intervention sur la taxe d'accise – TECQ 2019-2024

236-2025

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Marjolaine Poudrier, appuyé par Monsieur Mitchill-Jonathan Raymond et il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

H. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

H.1 Location d'un terrain – Fabrique de Saint-Léon-le-Grand

237-2025

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pascal Trudel, appuyé par Madame Annie Rinfret et il est résolu que le Conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand autorise la directrice générale, madame Roxane St-Yves à signer le bail de location pour et au nom de la municipalité pour la location de la côte près du bureau municipal servant de glissades aux enfants pour la saison hivernale 2025-2026.

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

I. DIVERS

I.1 Résolution afin d'appuyer le projet de construction d'un boulodrome à Louiseville

238-2025

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Fonds de Vitalisation de la MRC de Maskinongé, le Club de pétanque de Louiseville a déposé un projet de construction d'un boulodrome à Louiseville;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le comité de vitalisation a recommandé au Conseil de la MRC de Maskinongé d'octroyer une aide financière de l'ordre de 244 309,95 \$ au projet à caractère d'exception et à haut potentiel de vitalisation, dont un fort rayonnement sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé doit déposer une demande à la direction régionale du ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH), afin de se prévaloir d'une mesure d'exception pour un projet jugé structurant pour la vitalité du territoire et de requérir l'autorisation de la ministre pour une aide additionnelle puisque le montant octroyé par la MRC est de 100 000 \$ maximum, et ce, conformément à *l'Entente de vitalisation*;

CONSIDÉRANT QUE la construction du boulodrome offrira un lieu de rassemblement unique, qui intègre diverses activités autour du jeu de pétanque, non seulement pour les gens de Louiseville mais aussi pour ceux de tout le territoire de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau boulodrome permettra de maintenir les citoyens actifs, de briser leur isolement, de socialiser notamment en favorisant les échanges intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet viendra bonifier l'offre de services à Louiseville et sur le territoire de la MRC de Maskinongé tout en favorisant des retombées économiques notamment par l'organisation de tournois au niveau provincial;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Annik Carle, appuyé par Madame Annie Rinfret et résolu :

- D'appuyer le Club de pétanque de Louiseville pour son projet de construction d'un boulodrome à Louiseville,
- D'appuyer les démarches de la MRC de Maskinongé afin de se prévaloir d'une mesure d'exception pour l'octroi d'une aide additionnelle au projet.

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

J. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Mot de remerciements de Monsieur Christian Charette, maire, envers la mairesse sortante et ancienne conseillère, Madame Marilyne Gélinas ainsi que les anciens élus sortants, Monsieur Charles Charette et Madame Carine Dubé.

K. PÉRIODE DE QUESTIONS

L. CLÔTURE DE LA SÉANCE

239-2025 L'ordre du jour étant épuisé Madame Marjolaine Poudrier, appuyé par Monsieur Pascal Trudel et il est résolu de clôturer la séance à 19h34.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Roxane St-Yves Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Christian Charette, maire de la municipalité signe le présent procès-verbal comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

Maire